

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 1005 concernant les services d'Etat.

n° 1005

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

15 septembre 1960

Numéro JO

n° 9 du 30/09/1960

Date du numéro

30 septembre 1960

### TEXTE INTÉGRAL

Un congé-annuel de trois mois à passer en France à Angers (Maine-et-Loire); boulevard Yvonne-Poirel, est accordé à M. Dele-bois (André), pilote du port contractuel en service au Ministère des Travaux Publics et du Port, qui réunira 1 an de séjour au 16 octobre 1960. M. Delebois (André), classé au groupe II, voyagera seul et quittera Djibouti par première occasion aérienne, à partir du 16 octobre 1960. A cet effet, il lui sera délivré, avant son départ, une réquisition de passage aller-retour (Djibouti-Métropole-Djibouti), afin qu'il puisse prendre les dispositions nécessaires pour être de retour à Djibouti par première occasion aérienne dès expiration de son congé. La dépense est imputable sur le Budget local.